

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE**

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex  
478 834 930 R.C.S. CAEN

## **ELEMENTS FINANCIERS 2016**

*4<sup>ème</sup> Partie – pages 4 à 57*

### **I – LES COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016**

### **II – LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

# I – LES COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016

*Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2017.*

## SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 .....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 .....	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016 .....	6
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	7
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	12
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	27
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	27
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	28
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES .....	31
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....	33
Note 8 ACTIONS PROPRES .....	34
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS .....	34
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	34
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	35
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	35
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	36
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....	36
Note 15 PROVISIONS .....	37
Note 16 EPARGNE LOGEMENT .....	37
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	38
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX .....	40
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	40
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) .....	41

Note 21	COMPOSITION DES FONDS PROPRES .....	41
Note 22	OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	42
Note 23	TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES.....	42
Note 24	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES .....	43
Note 25	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES .....	43
Note 26	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	44
Note 27	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	45
Note 28	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	46
Note 29	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	47
Note 30	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES .....	47
Note 31	ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL .....	47
Note 32	OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION .....	47
Note 33	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	48
Note 34	REVENUS DES TITRES.....	48
Note 35	PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	49
Note 36	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	49
Note 37	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	49
Note 38	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	50
Note 39	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	50
Note 40	COÛT DU RISQUE .....	52
Note 41	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	53
Note 42	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	54
Note 43	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	54
Note 44	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	54
Note 45	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION .....	54
Note 46	AFFECTATION DES RESULTATS .....	55
Note 47	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	55
Note 48	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	55

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

### ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>413 824</b>	<b>416 582</b>
Caisse, banques centrales		86 390	95 553
Effets publics et valeurs assimilées	5	318 385	313 125
Créances sur les établissements de crédit	3	9 049	7 904
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	3	<b>877 875</b>	<b>1 895 569</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	4	<b>11 989 491</b>	<b>11 456 584</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>734 281</b>	<b>778 244</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	385 909	425 337
Actions et autres titres à revenu variable	5	348 372	352 907
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>1 302 779</b>	<b>794 939</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 177 240	660 947
Parts dans les entreprises liées	6-7	7 667	9 147
Immobilisations incorporelles	7	3 973	3 551
Immobilisations corporelles	7	113 899	121 294
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>			
<b>ACTIONS PROPRES</b>	8		
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>326 032</b>	<b>291 792</b>
Autres actifs	9	232 607	211 886
Comptes de régularisation	9	93 425	79 906
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 644 282</b>	<b>15 633 710</b>

## PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>1 576</b>	<b>817</b>
Banques centrales		1	
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 575	817
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>11</b>	<b>8 143 599</b>	<b>8 485 921</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>12</b>	<b>4 419 742</b>	<b>4 232 759</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>13</b>	<b>534 015</b>	<b>539 532</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>305 677</b>	<b>224 487</b>
Autres passifs	14	116 026	85 187
Comptes de régularisation	14	189 651	139 300
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>225 201</b>	<b>225 961</b>
Provisions	15-16-17	102 835	105 972
Dettes subordonnées	19	122 366	119 989
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>18</b>	<b>72 300</b>	<b>64 300</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>20</b>	<b>1 942 172</b>	<b>1 859 933</b>
Capital souscrit		130 993	130 993
Primes d'émission		210 363	210 363
Réserves		1 510 300	1 429 832
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		90 516	88 745
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>15 644 282</b>	<b>15 633 710</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DONNES HORS-BILAN</b>		<b>1 555 681</b>	<b>1 949 563</b>
Engagements de financement	28	1 081 127	1 075 376
Engagements de garantie	28	473 331	873 092
Engagements sur titres	28	1 223	1 095
<b>ENGAGEMENTS RECUS HORS-BILAN</b>		<b>3 636 970</b>	<b>3 275 696</b>
Engagements de financement	28	68 363	139 414
Engagements de garantie	28	3 567 384	3 135 187
Engagements sur titres	28	1 223	1 095

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	33	405 938	459 672
Intérêts et charges assimilés	33	-204 268	-252 613
Revenus des titres à revenu variable	34	28 368	18 848
Commissions Produits	35	199 132	191 554
Commissions Charges	35	-31 170	-31 248
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	36	-13 460	1 065
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	37	2 814	314
Autres produits d'exploitation bancaire	38	9 338	1 751
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-3 422	-3 329
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>393 270</b>	<b>386 014</b>
Charges générales d'exploitation	39	-228 605	-220 489
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		-14 211	-12 676
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>150 454</b>	<b>152 849</b>
Coût du risque	40	-9 989	-16 537
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>140 465</b>	<b>136 312</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-1 134	2 535
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>139 331</b>	<b>138 847</b>
Résultat exceptionnel	42	-439	-5 944
Impôts sur les bénéfices	43	-40 376	-44 158
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-8 000	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>90 516</b>	<b>88 745</b>

## **Note 1**      **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **Note 1.1**      **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole de Normandie est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole de Normandie, 100 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, du fonds dédié Elstar et ceux de la société technique de titrisation.

Crédit Agricole de Normandie est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole de Normandie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en oeuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

## **Note 1.2**      **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole de Normandie au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créateurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er



janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

#### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

#### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

#### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi,

chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques); celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses

régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

### **Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016**

#### **Opération de simplification du groupe Crédit Agricole**

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, Crédit Agricole de Normandie a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 504 823 milliers d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 299 402 milliers d'euros en faveur du Crédit Agricole de Normandie.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, Crédit Agricole de Normandie conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide.

Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 147 789 milliers d'euros pour Crédit Agricole de Normandie).

#### **Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2016**

Pas d'évènement recensé.

### **Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de Crédit Agricole de Normandie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole de Normandie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole de Normandie est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Crédit Agricole de Normandie
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif aux plan comptable général	23 novembre 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC n° 2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.	4 novembre 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui

Avertissement : suite à une modification des règles de calcul des tableaux de l'annexe, des écarts potentiels d'arrondis peuvent exister entre les données N-1 et celles publiées lors de l'exercice précédent.

## **Note 2.1**      **Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole de Normandie s'élève à 66 212 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 92 589 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 1 235 milliers d'euros.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole de Normandie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- **Créances douteuses non compromises :**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises :**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

**Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole de Normandie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

**Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, Crédit Agricole de Normandie a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

**Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole de Normandie le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

## **Note 2.2**     **Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Crédit Agricole de Normandie ne détient pas de titres classés en titres de transaction ni de titres classés en titre de l'activité de portefeuille.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value



latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole de Normandie dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole de Normandie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les

deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole de Normandie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole de Normandie utilise des techniques de valorisation couramment

employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

Crédit Agricole de Normandie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### **Reclassement de titres**

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole de Normandie n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## **Note 2.3      Immobilisations**

Crédit Agricole de Normandie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient

compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole de Normandie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre	20 à 25 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	7 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole de Normandie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **Note 2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

#### **Note 2.6 Provisions**

Crédit Agricole de Normandie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à

l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, Crédit Agricole de Normandie constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Crédit Agricole de Normandie à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter Crédit Agricole de Normandie au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

## **Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole de Normandie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Crédit Agricole de Normandie a constitué des F.R.B.G qui s'élèvent à 72.3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## **Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Crédit Agricole de Normandie n'enregistre que des opérations de transaction correspondant à des opérations d'intermédiation (swaps clients retournés sur un établissement de crédit).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

### **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole de Normandie intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole de Normandie.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single

Name) ou les CDS indiciels,

- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## **Note 2.9      Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole de Normandie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de Crédit Agricole de Normandie, n'est pas significatif.

## **Note 2.10      Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole de Normandie.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.



## **Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord n° 85 du 21 mai 2014 qui définit une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation, l'intéressement étant égal à la différence entre cette enveloppe globale et le montant de la participation. En outre, l'avenant n°1 à l'accord n°11 du 21 mai 2014 prévoit un abondement de la Caisse régionale de Normandie permettant de bonifier les versements effectués sur le Plan Epargne Entreprise (PEE) ou sur le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) pour les sommes provenant de l'intéressement. La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

Crédit Agricole de Normandie a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole de Normandie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole de Normandie a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole de Normandie a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés

par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements de la Caisse régionale de Normandie relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont pris en charge par une société d'assurance: les engagements relatifs aux primes et indemnités de départ à la retraite du personnel et ceux relatifs à la retraite complémentaire des cadres de direction et des mandataires sociaux sont transférés à PREDICA.

Ces engagements, d'un montant total de 37 736 milliers d'euros, sont couverts par des fonds, complétés par une provision de 106 milliers d'euros au 31/12/2016 pour le régime de la retraite complémentaire des cadres de direction. Les cotisations versées à l'assureur sont enregistrées en frais de personnel.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole de Normandie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

### **Note 2.13 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole de Normandie.

### **Note 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Crédit Agricole de Normandie a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole de Normandie a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

### Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	6 217				6 217		6 217	5 007
à terme	1 978				1 978		1 978	2 081
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée						38	38	
Prêts subordonnés				816	816		816	816
<b>Total</b>	<b>8 195</b>			<b>816</b>	<b>9 011</b>	<b>38</b>	<b>9 049</b>	<b>7 904</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>9 049</b>	<b>7 904</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	134 123				134 123		134 123	266 246
Comptes et avances à terme	93 728	34 963	173 653	439 202	741 546	2 206	743 752	1 593 516
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								35 807
<b>Total</b>	<b>227 851</b>	<b>34 963</b>	<b>173 653</b>	<b>439 202</b>	<b>875 669</b>	<b>2 206</b>	<b>877 875</b>	<b>1 895 569</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>877 875</b>	<b>1 895 569</b>
<b>TOTAL</b>							<b>886 924</b>	<b>1 903 473</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 816 milliers d'euros.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

### Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

#### Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	15 757	5 563			21 320		21 320	17 736
Autres concours à la clientèle	623 876	1 273 655	4 463 648	5 718 859	12 080 038	40 971	12 121 009	11 588 836
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	47 077				47 077	385	47 462	50 435
<b>Dépréciations</b>							-200 300	-200 423
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>11 989 491</b>	<b>11 456 584</b>

Parmi les créances sur la clientèle 1 968 771 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 1 743 672 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 66 212 milliers d'euros contre 92 589 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	5 505 241	72 170	46 237	-46 599	-30 127	4 918 517	72 022	48 083	-45 177	-30 406
Agriculteurs	2 463 543	66 111	43 758	-49 526	-33 633	2 447 006	56 161	34 797	-43 753	-28 661
Autres professionnels	1 318 248	70 860	52 853	-50 936	-38 677	1 284 654	68 321	51 125	-49 018	-37 952
Clientèle financière	195 308	1 532	751	-849	-582	184 264	959	740	-791	-627
Entreprises	1 710 885	64 034	46 957	-51 787	-38 555	1 706 914	83 419	48 088	-61 058	-38 236
Collectivités publiques	928 194					1 046 368				
Autres agents économiques	68 372	677	614	-603	-549	69 284	725	291	-625	-254
<b>TOTAL</b>	<b>12 189 791</b>	<b>275 384</b>	<b>191 170</b>	<b>-200 300</b>	<b>-142 123</b>	<b>11 657 007</b>	<b>281 607</b>	<b>183 124</b>	<b>-200 422</b>	<b>-136 136</b>

## Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2016					31/12/2015
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :		50 248		264 716	314 964	309 154
dont surcote restant à amortir		1 193		9 090	10 283	13 654
dont décote restant à amortir		-1 060		-874	-1 934	-1 000
Créances rattachées		26		3 395	3 421	3 971
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>50 274</b>		<b>268 111</b>	<b>318 385</b>	<b>313 125</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		3 859		378 231	382 090	420 672
dont surcote restant à amortir				2 048	2 048	2 924
dont décote restant à amortir				-1 378	-1 378	-1 966
Créances rattachées		28		3 836	3 864	4 753
Dépréciations		-45			-45	-87
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>3 842</b>		<b>382 067</b>	<b>385 909</b>	<b>425 338</b>
Actions et autres titres à revenu variable (y compris actions propres)		348 529			348 529	353 236
Créances rattachées						
Dépréciations		-157			-157	-329
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>348 372</b>			<b>348 372</b>	<b>352 907</b>
<b>TOTAL</b>		<b>402 488</b>		<b>650 178</b>	<b>1 052 666</b>	<b>1 091 370</b>
Valeurs estimatives		412 564		691 440	1 104 004	1 138 247

(1) : dont 74 701 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2016 et 85 201 milliers d'euros au 31 décembre 2015

Aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07.

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 10 130 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 11 097 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 48 494 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 44 684 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

**Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales		
Etablissements de crédit	40 593	51 123
Clientèle financière	585 175	589 940
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	104 851	132 845
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>730 619</b>	<b>773 908</b>
Créances rattachées	3 864	4 753
Dépréciations	-202	-416
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>734 281</b>	<b>778 245</b>

**Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	382 090	314 964	348 529	1 045 583	420 672	309 154	353 236	1 083 062
dont titres cotés	145 031	314 964		459 995	178 608	309 154		487 762
dont titres non cotés (1)	237 059		348 529	585 588	242 064		353 236	595 300
Créances rattachées	3 864	3 421		7 285	4 753	3 971		8 724
Dépréciations	-45		-157	-202	-87		-329	-416
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>385 909</b>	<b>318 385</b>	<b>348 372</b>	<b>1 052 666</b>	<b>425 338</b>	<b>313 125</b>	<b>352 907</b>	<b>1 091 370</b>

**Commentaires :**

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 348 372 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 340 431 milliers d'euros

Un OPCVM sous contrôle exclusif FCP ELSTAR figure à l'actif du bilan pour 64 677 milliers d'euros. Sa valeur estimative au 31 décembre 2016 s'élève à 68 631 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	157 433	161 669
OPCVM obligataires	110 544	111 151
OPCVM actions	15 718	16 813
OPCVM autres	64 677	68 631
<b>TOTAL</b>	<b>348 372</b>	<b>358 264</b>

### **Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	1 288	18 031	108 265	254 506	382 090	3 864	385 954	425 425
Dépréciations							-45	-87
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 288</b>	<b>18 031</b>	<b>108 265</b>	<b>254 506</b>	<b>382 090</b>	<b>3 864</b>	<b>385 909</b>	<b>425 338</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		35 718	156 439	122 807	314 964	3 421	318 385	313 125
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>35 718</b>	<b>156 439</b>	<b>122 807</b>	<b>314 964</b>	<b>3 421</b>	<b>318 385</b>	<b>313 125</b>

## Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Normandie</b>								
SAS Rue la BOETIE	2 616 980	15 756 449	2,88%	564 202	564 202		501 994	25 605
<b>Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :</b>								
<b>Participations dans des établissements de crédit :</b>								
<b>Autres parts dans les entreprises liées :</b>								
SAS NORMANDIE IMMOBILIER	6 323	-1 327	100,00%	13 608	3 809	1 298	-557	
<b>Autres titres de participations :</b>								
SAS SACAM PARTICIPATION	62 558	12 051	2,91%	2 106	2 106		1 493	
SAS UNEXO	134 113	47 018	12,95%	21 651	21 651	0	1 508	
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	62 071	2,52%	18 403	18 403	8 606	27 580	769
SAS SACAM INTERNATIONAL	522 023	89 908	3,18%	28 617	18 964		16 943	572
SAS SACAM AVENIR	145 931	-122	2,52%	3 676	3 676		-27	
SAS SACAM FIA NET	47 185	-46 736	2,98%	1 405	0	125	-3 615	
SA NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT	13 937	1 944	9,04%	1 589	1 435		381	
SAS SACAM FIRECA	22 510	-653	3,03%	1 354	663		-1 190	
SAS SACAM IMMOBILIER	139 588	4 036	2,82%	3 938	3 938		4 180	106
SACAM MUTUALISATION	18 556 677		2,72%	504 823	504 823		NC	
C2MS	53 053	1 201	2,22%	1 839	1 839		3 721	85
SAS DELTA	79 550		2,98%	2 370	2 370		NC	
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Normandie</b>								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (ensemble)								
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)								
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)								
Autres titres de participation (ensemble)								
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>				<b>1 178 243</b>	<b>1 155 499</b>	<b>11 988</b>	<b>552 411</b>	<b>27 308</b>

## Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	14 920	6 216	14 920	7 223
Titres cotés				
Avances consolidables	2 553	2 553	2 542	2 542
Créances rattachées				
Dépréciations	-9 806		-8 315	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>7 667</b>	<b>8 769</b>	<b>9 147</b>	<b>9 765</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	1 160 319	1 407 226	629 574	835 156
Titres cotés				
Avances consolidables	9 435	8 856	10 730	10 309
Créances rattachées	121	121	125	125
Dépréciations	-13 364		-13 153	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 156 511</b>	<b>1 416 203</b>	<b>627 276</b>	<b>845 590</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	3 004	2 870	5 950	5 815
Titres cotés				
Avances consolidables	30 204	18 162	40 052	29 615
Créances rattachées	105	105	103	103
Dépréciations	-12 584		-12 434	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>20 729</b>	<b>21 137</b>	<b>33 671</b>	<b>35 533</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 177 240</b>	<b>1 437 340</b>	<b>660 947</b>	<b>881 123</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 184 907</b>	<b>1 446 109</b>	<b>670 094</b>	<b>890 888</b>

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 178 243		650 444	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>1 178 243</b>		<b>650 444</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.



## Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	14 920				14 920
Avances consolidables	2 542	11			2 553
Créances rattachées					
Dépréciations	-8 315	-1 491			-9 806
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>9 147</b>	<b>-1 480</b>			<b>7 667</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	629 574	530 745			1 160 319
Avances consolidables	10 730	25 862	-27 157		9 435
Créances rattachées	125	403	-407		121
Dépréciations	-13 153	-251	40		-13 364
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>627 276</b>	<b>556 759</b>	<b>-27 524</b>		<b>1 156 511</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	5 950		-2 946		3 004
Avances consolidables	40 052	334	-10 182		30 204
Créances rattachées	103	600	-598		105
Dépréciations	-12 434	-334	184		-12 584
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>33 671</b>	<b>600</b>	<b>-13 542</b>		<b>20 729</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>660 947</b>	<b>557 359</b>	<b>-41 066</b>		<b>1 177 240</b>
<b>TOTAL</b>	<b>670 094</b>	<b>555 879</b>	<b>-41 066</b>		<b>1 184 907</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	266 355	8 346	-7 528	-546	266 627
Amortissements et dépréciations	-145 061	-13 747	6 080		-152 728
<b>Mali technique de fusion sur immobilisation corporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>121 294</b>	<b>-5 401</b>	<b>-1 448</b>	<b>-546</b>	<b>113 899</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	4 448	390	-50	546	5 334
Amortissements et dépréciations	-897	-464			-1 361
<b>Mali technique de fusion sur immobilisation incorporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>3 551</b>	<b>-74</b>	<b>-50</b>	<b>546</b>	<b>3 973</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124 845</b>	<b>-5 475</b>	<b>-1 498</b>		<b>117 872</b>

## Note 8 ACTIONS PROPRES

La Caisse Régionale de Normandie ne détient pas d'actions propres.

## Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instrument conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	1 200	86
Débiteurs divers (2)	231 361	211 696
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	46	104
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>232 607</b>	<b>211 886</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	41 059	29 576
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	2 382	2 537
Charges constatées d'avance	2 303	1 194
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 053	3 993
Autres produits à recevoir	41 280	42 335
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	348	270
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>93 425</b>	<b>79 905</b>
<b>TOTAL</b>	<b>326 032</b>	<b>291 791</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 320 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	200 423	69 473	-67 126	-2 470		200 300
Sur opérations sur titres	416	60	-274			202
Sur valeurs immobilisées	34 092	3 625	-222			37 495
Sur autres actifs	3 078	352	-1 234			2 196
<b>TOTAL</b>	<b>238 009</b>	<b>73 510</b>	<b>-68 856</b>	<b>-2 470</b>		<b>240 193</b>

## Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	642				642		642	1
à terme				816	816		816	816
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée						117	117	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>642</b>			<b>816</b>	<b>1 458</b>	<b>117</b>	<b>1 575</b>	<b>817</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	5 587				5 587		5 587	4 759
Comptes et avances à terme	1 239 453	2 809 358	2 612 006	1 472 451	8 133 268	4 648	8 137 916	8 481 162
Titres donnés en pension livrée						96	96	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 245 040</b>	<b>2 809 358</b>	<b>2 612 006</b>	<b>1 472 451</b>	<b>8 138 855</b>	<b>4 744</b>	<b>8 143 599</b>	<b>8 485 921</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 245 682</b>	<b>2 809 358</b>	<b>2 612 006</b>	<b>1 473 267</b>	<b>8 140 313</b>	<b>4 861</b>	<b>8 145 174</b>	<b>8 486 738</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. *Cadre Juridique et Financier*).

## Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Comptes ordinaires créditeurs	3 247 118				3 247 118	142	3 247 260	2 884 477
Comptes d'épargne à régime spécial :	50 911				50 911		50 911	43 385
à vue	50 911				50 911		50 911	43 385
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	325 765	148 596	592 536	44 945	1 111 842	9 729	1 121 571	1 304 897
à vue	17 817				17 817		17 817	13 562
à terme	307 948	148 596	592 536	44 945	1 094 025	9 729	1 103 754	1 291 335
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>3 623 794</b>	<b>148 596</b>	<b>592 536</b>	<b>44 945</b>	<b>4 409 871</b>	<b>9 871</b>	<b>4 419 742</b>	<b>4 232 759</b>

### Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	1 923 777	1 970 955
Agriculteurs	360 081	333 396
Autres professionnels	266 679	260 729
Clientèle financière	95 640	66 319
Entreprises	1 574 056	1 409 754
Collectivités publiques	19 595	17 765
Autres agents économiques	170 043	161 274
<b>Total en principal</b>	<b>4 409 871</b>	<b>4 220 192</b>
Dettes rattachées	9 871	12 567
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>4 419 742</b>	<b>4 232 759</b>

## Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Bons de caisse		734			734	122	856	7 719
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)			255 000	270 000	525 000	8 159	533 159	531 813
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>734</b>	<b>255 000</b>	<b>270 000</b>	<b>525 734</b>	<b>8 281</b>	<b>534 015</b>	<b>539 532</b>

## Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation	887	857
Créditeurs divers	107 347	77 993
Versements restant à effectuer sur titres	7 792	6 337
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>116 026</b>	<b>85 187</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	46 362	8 810
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	26	27
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	4 406	60
Produits constatés d'avance	60 639	52 731
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 505	6 251
Autres charges à payer	69 362	69 621
Autres comptes de régularisation	3 351	1 802
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>189 651</b>	<b>139 302</b>
<b>TOTAL</b>	<b>305 677</b>	<b>224 489</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## Note 15 PROVISIONS

	01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	134			-28		106
Provisions pour autres engagements sociaux	1 490	52		-35		1 507
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 436	565		-939		3 062
Provisions pour litiges fiscaux (1)	1 904	860	-352	-139		2 273
Provisions pour autres litiges	3 383	2 777	-600	-345		5 215
Provisions pour risques de crédit (2)	69 115	3 101		-11 647		60 569
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts	306	274	-305	-1		274
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	3 198	68	-763	-750		1 753
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	16 411	6 447				22 858
Autres provisions	6 595	1 917	-3 066	-228		5 218
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>105 972</b>	<b>16 061</b>	<b>-5 086</b>	<b>-14 112</b>		<b>102 835</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 16 ci-après

## Note 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 154 718	907 942
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	663 710	636 202
Ancienneté de plus de 10 ans	681 740	705 876
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 500 168</b>	<b>2 250 020</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>277 751</b>	<b>273 874</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 777 919</b>	<b>2 523 894</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	6 029	8 536
Comptes épargne-logement	25 962	37 912
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>31 991</b>	<b>46 448</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 466	5 043
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 774	2 416
Ancienneté de plus de 10 ans	10 618	8 952
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>22 858</b>	<b>16 411</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>22 858</b>	<b>16 411</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	16 411	6 447		22 858
Comptes épargne-logement	0			0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>16 411</b>	<b>6 447</b>	<b>0</b>	<b>22 858</b>

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collective.

## **Note 17      ENGAGEMENTS SOCIAUX**

### **AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Les engagements de retraite et avantages similaires de la Caisse régionale de Normandie relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

La Caisse régionale de Normandie a fait le choix d'étaler les écarts actuariels calculés en N sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime à compter de N+1.

#### **Variation de la dette actuarielle**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>33 793</b>	<b>36 409</b>
Coût des services rendus sur l'exercice	2 252	2 433
Coût financier	678	530
Cotisations employés		0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-1 180
Variation de périmètre	-123	-229
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 713	-2 576
(Gains) / pertes actuariels	2849	-1594
<b>DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N</b>	<b>37 736</b>	<b>33 793</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Coût des services rendus	2 252	2 433
Coût financier	678	530
Rendement attendu des actifs	-645	-486
Coût des services passés	0	-363
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	148	263
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	-817
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 433</b>	<b>1 560</b>

### Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>32 498</b>	<b>33 155</b>
Rendement attendu des actifs	645	486
Gains / (pertes) actuariels	-28	249
Cotisations payées par l'employeur	2 277	1 413
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-123	-229
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 713	-2576
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>33 556</b>	<b>32 498</b>

### Composition des actifs des régimes

<b>Actifs des régimes</b>	<b>Contrats IFC salariés</b>	<b>Contrats de retraite supplémentaire/IFC cadres de direction/FOMUGEI</b>
Obligations	84,20%	84,10%
Actions	9,70%	9,60%
Autres actifs	6,10%	6,30%

### Variation de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	-37 736	-33 792
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	4 074	1 346
Juste valeur des actifs fin de période	33 556	32498
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-106</b>	<b>52</b>

### Rendement des actifs des régimes

Taux de rendement effectifs des actifs des régimes pour 2016 : **1,58 %**

### Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation utilisé en 2016: taux iBoxx Corporate AA10+, soit **1,37 %**

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité conduisent à une variation des engagements figurant dans le tableau ci-dessous :

variation des taux d'actualisation	Variation des engagements		
	Contrat IFC salariés	Contrat de retraite supplémentaire	Contrat IFC cadres de direction
+ 50 bp	-5,61 %	- 3,11 %	- 4,58 %
- 50 bp	+ 6,18%	+ 3,31 %	+ 4,88 %

## **Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Fonds pour risques bancaires généraux	72 300	64 300
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>72 300</b>	<b>64 300</b>

## **Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme		10 000			10 000	22	10 022	10 022
Euro		10 000			10 000	22	10 022	10 022
C/C bloqués des Caisses Locales				112 344	112 344		112 344	109 967
<b>VALEUR AU BILAN</b>		<b>10 000</b>		<b>112 344</b>	<b>122 344</b>	<b>22</b>	<b>122 366</b>	<b>119 989</b>

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2 846 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 862 milliers d'euros au 31 décembre 2015.



## Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>130 993</b>	<b>956 658</b>	<b>393 684</b>	<b>210 363</b>			<b>87 942</b>	<b>1 779 640</b>
Dividendes versés au titre de N-2							-8 452	-8 452
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		59 617	19 873				-79 490	
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice N-1							88 745	88 745
Autres variations								
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>130 993</b>	<b>1 016 275</b>	<b>413 557</b>	<b>210 363</b>			<b>88 745</b>	<b>1 859 933</b>
Dividendes versés au titre de N-1							-8 277	-8 277
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		60 351	20 117				-80 468	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							90 516	90 516
Autres variations								
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>130 993</b>	<b>1 076 626</b>	<b>433 674</b>	<b>210 363</b>			<b>90 516</b>	<b>1 942 172</b>

Le capital social au 31/12/2016 est composé de :

4 912 229 parts sociales de 20 euros chacune se répartissant ainsi:

- 4 912 208 parts sociales détenues par 100 caisses locales
- 21 parts sociales détenues par 20 administrateurs et SACAM Mutualisation

1 637 401 certificats coopératifs d'associés de 20 euros chacun détenus par SACAM Mutualisation

## Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	1 942 171	1 859 933
Fonds pour risques bancaires généraux	72 300	64 300
Dettes subordonnées et titres participatifs	122 366	119 989
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>2 136 837</b>	<b>2 044 222</b>

**Note 22**      **OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Solde 31/12/2016 Opérations avec les entreprises liées et les participations</b>	<b>Solde 31/12/2015 Opérations avec les entreprises liées et les participations</b>
<b>Créances</b>	<b>929 934</b>	<b>1 962 041</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	886 102	1 902 651
Sur la clientèle	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 832	59 390
<b>Dettes</b>	<b>8 266 725</b>	<b>8 605 911</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	8 144 359	8 485 922
Sur la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	122 366	119 989
<b>Engagements donnés</b>	<b>368 022</b>	<b>853 373</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	3 362	85 506
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	274 326	712 651
Garanties données à la clientèle	90 334	55 216
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0

**Note 23**      **TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES**

La Caisse Régionale de Normandie n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

## Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

### Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	15 723 060	15 414 716	15 721 822	15 452 327
Autres devises de l'Union Europ.	6 726	6 726	2 751	2 751
Franc Suisse	48	48	75	75
Dollar	8 640	8 640	10 221	10 221
Yen	1	1	1	1
Autres devises	1 466	1 466	782	782
<b>Valeur brute</b>	<b>15 739 941</b>	<b>15 431 597</b>	<b>15 735 652</b>	<b>15 466 157</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	144 536	212 685	136 067	167 553
Dépréciations	-240 195		-238 009	
<b>TOTAL</b>	<b>15 644 282</b>	<b>15 644 282</b>	<b>15 633 710</b>	<b>15 633 710</b>

## Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
- Devises				
- Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>27 521</b>	<b>27 505</b>	<b>65 964</b>	<b>65 930</b>
- Devises	14 197	14 197	33 161	33 161
- Euros	13 324	13 308	32 803	32 769
<b>Prêts et emprunts de devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>27 521</b>	<b>27 505</b>	<b>65 964</b>	<b>65 930</b>

## Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2016			31/12/2015
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	1 898 674	149 806	2 048 480	1 410 250
Opérations de gré à gré (1)	1 898 674	149 806	2 048 480	1 410 250
Swaps de taux d'intérêt	1 898 674	149 806	2 048 480	1 410 250
Opérations conditionnelles	180	80 096	80 276	21 812
Opérations de gré à gré	180	80 096	80 276	21 812
CAP Achetés	90		90	269
CAP Vendus	90		90	269
IFT Achetés		40 048	40 048	10 637
IFT Vendus		40 048	40 048	10 637
<b>TOTAL</b>	<b>1 898 854</b>	<b>229 902</b>	<b>2 128 756</b>	<b>1 432 062</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

### Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures						
Options de change	40 910	39 186		40 910	39 186	
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	480 838	974 856	592 786	480 838	974 856	592 786
Caps, Floors, Collars	180			180		
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédits						
<b>Sous total</b>	<b>521 928</b>	<b>1 014 042</b>	<b>592 786</b>	<b>521 928</b>	<b>1 014 042</b>	<b>592 786</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	40 336	14 691		40 336	14 691	
<b>Sous total</b>	<b>40 336</b>	<b>14 691</b>		<b>40 336</b>	<b>14 691</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>562 264</b>	<b>1 028 733</b>	<b>592 786</b>	<b>562 264</b>	<b>1 028 733</b>	<b>592 786</b>

	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures						
Options de change	12 642	8 632		12 642	8 632	
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	143 642	676 296	590 312	143 642	676 296	590 312
Caps, Floors, Collars		538			538	
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédits						
<b>Sous total</b>	<b>156 284</b>	<b>685 466</b>	<b>590 312</b>	<b>156 284</b>	<b>685 466</b>	<b>590 312</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	124 504	7 389		124 504	7 389	
<b>Sous total</b>	<b>124 504</b>	<b>7 389</b>		<b>124 504</b>	<b>7 389</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>280 788</b>	<b>692 855</b>	<b>590 312</b>	<b>280 788</b>	<b>692 855</b>	<b>590 312</b>

## Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Options de change			80 096			21 274
Swaps de taux d'intérêt	18 757	102 048	2 048 480	18 289	130 491	1 410 250
Caps, Floors, Collars			180			538
<b>Sous total</b>	<b>18 757</b>	<b>102 048</b>	<b>2 128 756</b>	<b>18 289</b>	<b>130 491</b>	<b>1 432 062</b>
Opérations de change à terme			55 027			131 893
<b>Sous total</b>			<b>55 027</b>			<b>131 893</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 757</b>	<b>102 048</b>	<b>2 183 783</b>	<b>18 289</b>	<b>130 491</b>	<b>1 563 955</b>

## Note 26.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	0	593 675	1 305 000	149 806
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

## Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	2 720	825	3 545	7 588	2 301	9 889
Risques sur les autres contreparties	1 755	428	2 184	2 803	512	3 315
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>4 475</b>	<b>1 254</b>	<b>5 728</b>	<b>10 391</b>	<b>2 813</b>	<b>13 204</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
- taux d'intérêt, change et matières premières	2 720	825	3 545	10 391	2 813	13 204
- dérivés actions et sur indices			0			0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>2 720</b>	<b>825</b>	<b>3 545</b>	<b>10 391</b>	<b>2 813</b>	<b>13 204</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation		375	375	0	1 625	1 625
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIALISATION</b>	<b>0</b>	<b>879</b>	<b>5 353</b>	<b>10 391</b>	<b>1 188</b>	<b>11 579</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**Note 28**      **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES**  
**GARANTIES**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 081 127</b>	<b>1 075 376</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 361	85 506
Engagements en faveur de la clientèle	1 077 766	989 870
Ouverture de crédits confirmés	560 235	584 123
Ouverture de crédits documentaires	15 897	15 579
Autres ouvertures de crédits confirmés	544 338	568 544
Autres engagements en faveur de la clientèle	517 531	405 747
<b>Engagements de garantie</b>	<b>473 331</b>	<b>873 092</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	274 326	712 651
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	274 326	712 651
Engagements d'ordre de la clientèle	199 005	160 441
Cautions immobilières	19 732	18 125
Autres garanties d'ordre de la clientèle	179 273	142 316
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 223</b>	<b>1 095</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	1 223	1 095

<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>68 363</b>	<b>139 414</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	68 363	139 414
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 567 384</b>	<b>3 135 187</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	263 227	241 940
Engagements reçus de la clientèle	3 304 157	2 893 247
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	284 229	279 133
Autres garanties reçues	3 019 928	2 614 114
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 223</b>	<b>1 095</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	1 223	1 095

(1) Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 274 326 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 712 651 milliers d'euros.

## **Note 29**      **ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole de Normandie a apporté 3 245 610 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 196 232 milliers d'euros en 2015. Crédit Agricole de Normandie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole de Normandie a apporté :

- 1 969 205 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 893 438 milliers d'euros en 2015
- 305 861 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 318 953 milliers d'euros en 2015
- 970 545 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 983 841 milliers d'euros en 2015.

## **Note 30**      **ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Aux termes d'une convention de garantie, la Caisse régionale de Normandie est engagée dans la limite de ses fonds propres, soit 1 851 millions d'euros au 31/12/2016, à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A., au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

## **Note 31**      **ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

Au 31/12/2016, la Caisse régionale de Normandie n'a pas d'engagements de crédit-bail.

## **Note 32**      **OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION**

Au 31/12/2016, la Caisse régionale de Normandie n'est pas concernée par ce type d'opération.

### Note 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 811	4 133
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 789	42 659
Sur opérations avec la clientèle	342 848	388 511
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 941	15 287
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	11 786	7 582
Autres intérêts et produits assimilés	763	1 500
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>405 938</b>	<b>459 672</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 289	-4 194
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-108 352	-146 173
Sur opérations avec la clientèle	-43 504	-52 992
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-5 909	-8 902
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-76	
Sur dettes représentées par un titre	-42 808	-39 881
Autres intérêts et charges assimilées	-330	-471
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-204 268</b>	<b>-252 613</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>201 670</b>	<b>207 059</b>

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 2 846 milliers d'euros, il était de 2 862 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

### Note 34 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	28 366	18 848
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	2	
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>28 368</b>	<b>18 848</b>



## Note 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	611	-29	582	632	-28	604
Sur opérations internes au crédit agricole	25 590	-18 221	7 369	25 290	-18 003	7 287
Sur opérations avec la clientèle	46 171	-1 773	44 398	46 588	-1 356	45 232
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	770		770	468		468
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	19		19	83		83
Sur prestations de services financiers (1)	125 637	-10 792	114 845	118 189	-11 549	106 640
Provision pour risques sur commissions	334	-355	-21	305	-312	-7
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>199 132</b>	<b>-31 170</b>	<b>167 962</b>	<b>191 555</b>	<b>-31 248</b>	<b>160 307</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 22 918 milliers d'euros.

## Note 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	877	1 003
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-14 337	62
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>-13 460</b>	<b>1 065</b>

## Note 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux provisions	-60	-492
Reprises de provisions	274	255
<b>Dotations ou reprises nettes aux provisions</b>	<b>214</b>	<b>-237</b>
Plus-values de cession réalisées	2 601	1 317
Moins-values de cession réalisées	-1	-766
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>2 600</b>	<b>551</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>2 814</b>	<b>314</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux provisions		
Reprises de provisions		
<b>Dotations ou reprises nettes aux provisions</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>2 814</b>	<b>314</b>

## Note 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers	6 078	1 751
Quote part des opérations faites en commun	3 260	
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>9 338</b>	<b>1 751</b>
Charges diverses	-1 684	-1 342
Quote part des opérations faites en commun	-1 738	-1 777
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		-210
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-3 422</b>	<b>-3 329</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>5 916</b>	<b>-1 578</b>

## Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	-83 177	-86 899
Charges sociales	-37 513	-37 834
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	- 8 661	- 8 607
Intéressement et participation	-13 396	-13 133
Impôts et taxes sur rémunérations	-16 538	-16 084
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-150 624</b>	<b>-153 950</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	4 197	8 953
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>-146 427</b>	<b>-144 997</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes (1)	-11 750	-9 727
Services extérieurs et autres frais administratifs	-71 036	-66 272
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-82 786</b>	<b>-75 999</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	608	508
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-82 178</b>	<b>-75 491</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-228 605</b>	<b>-220 488</b>

(1) dont 1 107 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 3 318 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole de Normandie au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé au cours de l'année 2016 pour les dépenses suivantes : innovation et investissement dans l'outil de travail, recrutement de nouveaux agents, formation nouveaux embauchés et montée en compétence de conseillers, investissements dans le cadre de la transition écologique et énergétique.

Le montant des crédits restant à employer est de 3 281 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

### Effectif moyen

#### Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

<b>Catégories de personnel</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Cadres	495	481
Non cadres	1 516	1 593
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>2 011</b>	<b>2 074</b>
Dont : - France	2 011	2 074
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

#### Informations relatives à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction :

- montant global des rémunérations allouées en 2016 : 2 357 milliers d'euros
- montant global des avances et crédits octroyés en 2016: 5 780 milliers d'euros

## Note 40 COÛT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-74 117</b>	<b>-71 532</b>
Dépréciations de créances douteuses	-67 062	-60 905
Autres provisions et dépréciations	-7 055	-10 627
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>79 707</b>	<b>73 728</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	64 273	57 868
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	15 434	15 860
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>5 590</b>	<b>2 196</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-930	-1 585
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-15 063	-16 553
Décote sur prêts restructurés	-876	-1 833
Récupérations sur créances amorties	1 290	1 238
Autres pertes		-4 080
Autres produits		4 080
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-9 989</b>	<b>-16 537</b>

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 13 507 milliers d'euros  
dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 038 milliers d'euros

(2) dont 519 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 831 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 13 507 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Autres pertes : dont 4 080 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch Assurance), versés (ou à payer) à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels.

Autres produits : dont 4 080 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie (Switch Assurance), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels.

## Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	-2 075	-1 486
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 075	-1 486
<b>Reprises de dépréciations</b>	222	5 026
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	222	5 026
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	-1 853	3 540
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 853	3 540
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>		2 537
Sur titres d'investissement		2 536
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		1
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	-182	-3 790
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-4
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-182	-3 786
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	-182	-1 253
Sur titres d'investissement		2 536
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-182	-3 789
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	-2 035	2 287
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	1 207	433
Moins-values de cessions	-306	-185
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	901	248
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	-1 134	2 535

## **Note 42**      **CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

La Caisse régionale de Normandie a enregistré des charges exceptionnelles en 2014, 2015 et 2016.

Ces charges sont relatives au projet de regroupement des 3 sites sur Caen et concernent les indemnités versées au personnel qui n'a pas souhaité rejoindre le site de Caen ou qui a souhaité quitter l'entreprise après l'exercice d'un « droit à l'expérimentation » sur le site de Caen. Elles s'élèvent à 439 milliers d'euros en 2016, 5 945 milliers d'euros en 2015 et 7 336 milliers d'euros en 2014.

## **Note 43**      **IMPOT SUR LES BENEFICES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Impôt sur le résultat courant avant IS	42 801	48 075
Impôt /charges exceptionnelles	- 151	- 2 259
Gain impôt par intégration fiscale	- 874	- 1 704
impact étalement charge d'impôt sur crédit d'impôt /prêt à taux zéro	113	243
Régularisation N-1 et rappels d'impôts	- 1 259	- 120
dotation nette de reprise /impôt lié aux GIE d'investissement	11	291
crédits d'impôts imputés	- 265	- 368
	40 376	44 158

Le taux de l'impôt ressort à 34,43 % en 2016 contre 38 % en 2015.

## **Note 44**      **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES** **BANCAIRES**

Les activités de la Caisse Régionale de Normandie sont entièrement réalisées en France, exclusivement dans la branche « banque de proximité », sur ses départements d'exercice.

Elle représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Elle commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

## **Note 45**      **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE** **REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Aucun événement de cette nature n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

## Note 46 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Montant</b>
Résultat net 2016	90 516
Report à nouveau débiteur: changement de méthode	0
<b>Total à affecter</b>	<b>90 516</b>
Intérêts aux parts sociales: 1,85 %	1 818
Rémunération des Certificats Coopératifs d'associés	6 789
Réserve légale	61 433
Autres réserves	20 478
<b>Total affecté</b>	<b>90 516</b>

## Note 47 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Normandie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## Note 48 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(En milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	98	98%	98	94%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	2	2%	6	6%
<b>Sous-total</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>104</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>104</b>	<b>100%</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

\*\*\*\*\*

## **II – LE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### ***Estimations comptables***

- Comme indiqué dans les notes 2.1, 4 et 15 de l'annexe aux comptes annuels, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.



- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Toulouse, le 28 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS II  
Pascal Brouard  
*Associé*

ERNST & YOUNG et Autres  
Frank Astoux  
*Associé*